

DELIBERATION : 2023-02-29

OBJET : Tarification séjours Été 2023 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

MISTRAL Frédéric

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

BOUROT Alain

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BLANC André-Luc suppléé par M. MISTRAL Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. LOMBARD Jean-Pierre suppléé par M. BOUROT Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. GOLE Jean-Paul ; Mme RALL Evelyne ; M. AUDIBERT Jacques ; M. DAGONNEAU Franck

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarification séjours Été 2023 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV

Exposé

Comme chaque année désormais depuis l'été 2021, il est proposé de reconduire cet été une offre de séjours collectifs de mineurs.

La proposition 2023 serait élaborée sur la base de deux séjours.

Les modalités d'organisation répondront bien évidemment aux exigences fixées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs et les protocoles sanitaires en vigueur.

Le premier séjour co-organisé par les accueils collectifs de mineurs multi-sites d'Annot / Entrevaux et d'Allos se déroulerait à St Vincent les Forts du 31 juillet au 4 août 2023, soit 5 jours et 4 nuits. Il concernerait un groupe de 24 enfants de 6 à 12 ans, hébergés en pension complète dans un centre de vacances et de loisirs se trouvant aux abords du lac de Serre-Ponçon et à proximité du village de St Vincent les Forts. L'encadrement serait assuré sur place par un directeur(rice) adjoint(e) et deux animateurs(trices), sous la coordination à distance de la directrice de l'ACM Annot / Entrevaux

Les objectifs pédagogiques seraient centrés sur le lien social et le vivre ensemble dans un nouveau lieu à travers des « expériences de vie » et le développement de l'autonomie. Des activités autour du lac de Serre-Ponçon, les circuits de randonnées et la découverte de la richesse patrimoniale seraient favorisées : balade aqua-ludique, trottinette tout terrain, etc ... Ces activités seraient encadrées par des moniteurs brevet d'état. Des activités à dominante culturelle complèteraient la découverte de leur lieu de vie pendant le séjour.

Le budget prévisionnel de ce premier séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Frais de personnels	1 874 €	Participation des familles	3 038 €
Hébergement enfants	4 272 €	PS ALSH CAF	539 €
Hébergement animateurs	0 €	CTG CAF	521 €
Transport	1 250 €	PS ALSH MSA	17 €
Activité	810 €	Financement CCAPV	6 010 €
Activité trottinette	925 €		
Activité ruisseling	594 €		
Transport activités	400 €		
	10 125 €		10 125 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF < 450	QF entre 451 et 700	QF entre 701 et 950	QF entre 951 et 1 200	QF > 1 200
Facturation séjour	89 €	108 €	127 €	146€	165 €

L'autre séjour co-organisé par l'accueil collectif de mineurs multi-site Barrême / Saint André les Alpes en partenariat avec l'accueil collectif associatif de l'AEP Le Roc se déroulerait à Chorges du 1er au 4 août 2023, soit 4 jours et 3 nuits. Il concernerait un groupe de 10 jeunes de 10 à 13 ans pour chaque ACM. Les enfants seraient hébergés dans le camping municipal de la Baie Saint Michel à Chorges, aux abords du lac de Serre-Ponçon. Un temps de rencontre préalable, entre les jeunes des deux accueils collectifs de mineurs, serait organisé le 31 juillet.

Dans l'objectif de créer du lien entre des groupes de jeunes du territoire et au vu de l'enthousiasme partagé par les jeunes à l'occasion de ce partenariat l'an dernier, les autres objectifs pédagogiques seraient axés sur la sensibilisation au milieu naturel et au respect de l'environnement, la découverte du camping et la pratique d'activités de plein air encadrées par des moniteurs habilités. L'encadrement serait assuré sur place par deux animateurs(trices) de chaque structure, sous la coordination à distance de leurs directions de rattachement.

Le budget prévisionnel de ce second séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Frais de personnels	1 250 €	Participation des familles	1 116 €
Hébergement	240,00 €	PS ALSH CAF	224,65 €
Transport	850,00 €	CTG CAF	217,28 €
Activité 1	420,00 €	PS ALSH MSA	6,95 €
Activité 2	420,00 €	Financement CCAPV	2 154,82 €
Repas	540,00 €		
	3 719,60 €		3 719,60 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF < 450	QF entre 451 et 700	QF entre 701 et 950	QF entre 951 et 1 200	QF > 1 200
Facturation séjour	78 €	95 €	112 €	128 €	145 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** le principe d'organisation de ces deux séjours d'accueils collectifs de mineurs,
- **D'ADOPTER** la tarification des séjours ci-avant exposée pour chaque séjour,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 avril 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER